la cgt transports

COMMUNIQUE DE PRESSE

Transport Routier de Marchandises

Négociations Annuelles Obligatoires : Le patronat présente à nouveau la facture aux salariés

Aucune augmentation des minimas conventionnels depuis le 1er décembre 2023… le patronat du transport routier de marchandises bloque la réévaluation des rémunérations, il récidive à nouveau en se réfugiant derrière les dérapages du prix de l'énergie.

Confrontés à leurs propres dérives libérales consistant à jouer des statuts des travailleurs de différents pays, à multiplier les actions d'externalisation de leur activité pour faire pression sur les salaires et les conditions sociales.

La seule condition qui empêcherait que les salariés soient la variable d'ajustement de la profitabilité est de fixer des niveaux sociaux de branche d'un haut niveau social.

Ce n'est pourtant pas la position prise par le patronat qui continue à alimenter le dumping social et va ensuite quémander des aides publiques à l'État, financées par nos impôts.

Pour la CGT, cette pratique est inacceptable ! Il est temps de changer de vision si nous voulons maintenir des acteurs français sur le territoire.

Les arguments portés par les organisations patronales ne sont pas entendables, le prix du gasoil doit être reporté sur les pieds de facture et l'activité doit être mieux régulée par l'État plutôt que d'être continuellement alimentée d'aides publiques sans aucun contrôle.

Une fois encore, ce sont les salariés qui paient la note !!

La CGT demande :

- Une augmentation linéaire de tous les salaires conventionnels, au minimum du niveau de l'inflation constaté avec une clause de revoyure au regard de la dérive des prix de l'énergie ;
- La mise en place d'une Tarification Sociale Obligatoire et Environnementale pour que les donneurs d'ordre paient le vrai coût du transport incluant bien évidemment un volet social.

L'État et le patronat doivent prendre leurs responsabilités, la CGT saura prendre les siennes aux côtés des salariés.

Montreuil, le 14 avril 2026.